

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Date :** 26 octobre 2024

**Ouverture de la séance :** 10h10

### Membres présents

Alexis HAMON	Stéphane TACHÉ	Jean-Pierre LE VEN	Jean-Yves LANGA MORA
Hervé CADALEN	Gilles RANVIER	Marc LE GOUILL	Maurice CORLOSQUET
Brice AJAPUHNIA	Camille FRANÇOIS	Lionel GARRET	Annick LE BONNIEC
Gilles ROC 'h	Christelle BIELOFF		

### Membre excusé :

Téva SOLINSKI

### 1. Approbation du compte-rendu du CA du 27 janvier 2024

Le compte-rendu du 6 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Assemblée Générale et attribution des rôles au sein du CA

Le président, Jean-Pierre Le Ven, accueille les nouveaux membres du Conseil d'Administration et remercie ceux présents depuis quatre ans ou plus pour leur implication dans le club. Il invite chaque membre à se présenter brièvement.

Le secrétaire présente la répartition des postes pour 2025 (voir PJ), et chaque administré choisit un ou plusieurs rôles. Des lignes de conduite sont discutées :

- **Entretien** : Un désherbage par trimestre sera organisé.
- **Responsables vétérans** : Soutien sollicité auprès de Christian Kéravec, un ancien membre du CA (accepté).
- **Entraînements du lundi** : Gilles Roc'h propose d'intégrer un atelier de 40 minutes.
- **Communication** : Christian Kéravec (site internet) et Stéphanie Gallou (via Facebook) diffuseront les informations sous la supervision du secrétariat.

### 3. Tenues pour 2025

Actuellement, le club dispose de deux types de tenues (noir/gris depuis 2019 et noir depuis 2024). En raison du non-respect des tenues lors des compétitions, Marc Le Gouill propose d'officialiser la tenue noire de 2024 pour les compétitions. Les licenciés devront être en conformité pour s'inscrire en compétition. La majorité des licenciés devront investir un maximum de 17 €.

Les prix des tenues restent inchangés pour 2025. Un rabais sera appliqué pour les membres ayant acquis les anciens polos/sweats en 2024 (concerne 10 personnes). Rappel : le logo du club est protégé ; toute création de produits dérivés non autorisée est interdite (vêtements, autocollants).

### Vote :

- **Pour** : 13
  - **Abstention** : 1
- => **Décision** : La tenue noire est la seule tenue officielle pour 2025 pour les CDC, Trophée, Coupes et qualifications départementales. (PJ).

#### **4. Congrès départemental**

Le congrès annuel du CD29 se tiendra à Bohars le 16 novembre. Christelle, Alexis et Marc représenteront le club.

#### **5. Renouvellement des licences**

Le président exprime le souhait de créer une liste d'attente pour 2025 afin de gérer le nombre croissant de licenciés. Jean-Yves propose une discussion, évoquant la difficulté de refuser des adhésions.

Gilles Ranvier et Marc Le Gouill présentent la liste des licenciés et la fréquentation du boulodrome. Après échanges, le CA décide de respecter les statuts du club. Une fiche de demande d'adhésion sera mise en place pour les nouveaux adhérents et les licenciés d'autres clubs.

**Vote :**

- **Pour : 14**  
=> **Décision** : Mise en place de la fiche de demande d'adhésion pour 2025 (voir PJ)

Le CD29 augmente le prix de la licence de 2 €, mais le CA décide de maintenir le tarif à 42 € pour 2025. La fiche de souhait, réactualisée pour inclure les dernières décisions, est obligatoire pour l'inscription au club en 2025.

Première permanence pour les licences et essayages prévue le 2 décembre. Date limite : 21 décembre. Nous souhaitons que tous les licenciés du club soient enregistrés pour le 1er janvier (réf point 7.A)

#### **6. Achats**

Jean-Pierre propose de contacter plusieurs fournisseurs pour centraliser et faciliter les approvisionnements.

#### **7. Licences offertes, frais kilométriques et repas**

##### **A. Entraînements et concours**

- À partir du 1er janvier 2025, seuls les licenciés de Locmaria Pétanque seront autorisés à participer aux entraînements et concours. Les personnes non licenciées ne sont pas couvertes par l'assurance du club.

##### **B. Concours du vendredi**

Réservé aux licenciés FFPJP.

##### **C. Renouvellement des licences**

- Les frais de mutation ne sont pas pris en charge par le club.
- La licence FFPJP est offerte aux jeunes de moins de 18 ans.
- La tenue de base (hors vêtements de confort) est offerte aux nouveaux jeunes licenciés de moins de 18 ans, sous réserve de leur engagement à participer aux compétitions.
- La licence FFPJP est également offerte à nos deux arbitres.

##### **D. CDC, coupes, et trophées**

- Les repas et frais kilométriques pour les compétitions de secteur ne sont pas pris en charge par le club, comme l'année précédente.
- Pour les équipes qualifiées aux championnats départementaux, les repas et frais kilométriques sont pris en charge : 1 voiture par équipe.

- Le club prend en charge les frais kilométriques pour le CDC, le Trophée, et les coupes : 2 voitures par équipe.
- Pour les jeunes, le club prend en charge les frais kilométriques et le repas du midi pour l'équipe, ainsi que pour un accompagnateur.
- Pour les équipes féminines, le club prend en charge les frais kilométriques pour les championnats départementaux, mais pas les repas si l'équipe n'a pas obtenu de qualification au niveau du secteur. Le remboursement est limité à une voiture par équipe .

#### **E. Repas**

Prix fixé à 20 €.

#### **F. Tenues**

- Rappel important : Les licenciés doivent s'assurer de porter la même tenue que leur(s) partenaire(s) lors des championnats (réf3 : tenue noire).

#### **G. Déplacements en voiture**

Frais kilométriques fixés à 0,30 €/km pour les trajets aller-retour (depuis Locmaria-Plouzané), sans distinction de type de véhicule (électrique ou thermique).

### **8. Concours vétérans du 30 octobre**

Organisation du dernier concours officiel de l'année pour les vétérans (triplette, 4 parties).

**Responsables** : Marc et Gilles pour la table de marque, Yvonne et Jean-Pierre pour la buvette.

### **9. Concours Téléthon**

Un concours en doublette au profit du Téléthon aura lieu le 7 décembre 2024 à 14h.

Concours en Doublette constituée 4 parties, ouvert à tous.

Appel aux bonnes volontés pour la préparation de gâteaux, pâtisseries, etc.

### **10. Questions diverses**

- **Contrat SACEM** : Afin de diffuser de la musique légalement lors des événements, un contrat SACEM sera souscrit (coût : 180 €/an).
- **Rappel concernant le comportement inacceptable de certains joueurs :**

Certains licenciés ont tenu des propos agressifs envers certains dirigeants ou adhérents du club. Nous vous rappelons les statuts du club : la licence peut être retirée à son titulaire pour un motif disciplinaire dans les conditions prévues par le règlement.

#### **Article 7 Perte de la qualité de membre**

Par la radiation prononcée par le Bureau pour motifs graves, pour non-respect des statuts et règlements, non-paiement de cotisation, etc.

L'intéressé sera convoqué, par lettre recommandée, à se présenter devant le Bureau pour fournir toutes explications nécessaires, avec garantie des droits de la défense.

Par sanction disciplinaire, pendant la période de retrait de la licence.

La délivrance d'une licence ou son renouvellement peut être refusée par l'association à la suite d'une décision du Bureau dûment motivée.

- **Règles de propreté** : Interdiction de fumer sur les terrains et de jeter les mégots par terre. Des cendriers seront achetés.
- **Achats matériels** : 12 panneaux de score ont été acquis pour 2024. Supports, fanions et un nouvel ordinateur seront commandés pour faciliter les concours et l'enregistrement des licences.
- Pour simplifier la communication, une nouvelle catégorisation des mails sera mise en place courant novembre avec la nouvelle adresse courriel du club [lomariapetanque2025@gmail.com](mailto:lomariapetanque2025@gmail.com).
- Le nouveau C.A souhaite un nombre limité de réunions, certaines décisions peuvent être prises et validées directement par les membres du bureau sans passer par le conseil d'administration.

**Prochain CA** : Date à définir en fonction des besoins du club.

**Clôture de la séance** : 12h40

**Pour le Conseil d'Administration,**

Le secrétariat de L.M.P